

## Communiqué du bureau de l'APapp à tous les APP (organismes porteurs & équipes) et à leurs partenaires

### La DGEFP transfère la «marque» APP à l'APapp\*

Depuis le 30 mars 2009 c'est officiel ! L'association APapp est désormais propriétaire de «la marque» APP. Le transfert a été acté au cours de la réunion du troisième CNOS (Comité National d'Orientation et de Suivi des APP), tenue au CNAM à Paris (voir photo plus bas), par la signature d'une convention entre Bertrand Martinot, délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle et Maurice Monoky, président de l'APapp.

Monsieur MARTINOT a réaffirmé à cette occasion l'importance du rôle des APP dans les territoires, tant sur le plan de l'accès aux savoirs de base, que sur l'accompagnement qu'ils doivent apporter à la montée en qualification des publics demandeurs d'emploi et salariés. «*L'Etat continuera à apporter son soutien au réseau APP, même si cet engagement va évoluer*». Son intervention s'inscrit maintenant dans le contexte de la décentralisation, du marché (au travers de la procédure d'appel d'offre) et du programme «Accès aux Compétences Clés», mis en œuvre par la DGEFP, dès 2009, qui cible les publics, demandeurs d'emploi ou salariés, potentiellement les plus fragiles.

Au nom de l'APapp, il a été souligné l'importance historique du moment pour l'un des réseaux de formation les plus anciens et les plus importants sur le plan national (25 ans d'existence et près de 3 millions de personnes formées). Il a été également rappelé que, depuis leur origine, les APP s'adressent à des personnes qui expriment des demandes relevant de la culture générale, mais qui ne sont pas, dans leur grande majorité, en situation d'illettrisme. Les APP doivent pouvoir continuer à les accueillir et jouer leur rôle de maillon dans des parcours d'accès à la qualification.

Une page est maintenant tournée. Les acteurs impliqués dans le fonctionnement des APP (organismes de formation porteurs d'APP, équipes pédagogiques, partenaires nationaux et régionaux, partenaires sociaux, prescripteurs...) ont maintenant la charge de construire l'avenir du dispositif dans le cadre des évolutions à venir de la formation professionnelle continue. Un défi que l'APapp est prête à relever en prenant particulièrement appui, sur les organismes porteurs des APP et l'ensemble de ses partenaires.

Sept rencontres décentralisées sont prévues au cours du printemps 2009. Organisées à l'initiative du bureau de l'APapp, leur objectif sera d'échanger avec les premiers acteurs du réseau, à savoir les organismes de formation aujourd'hui porteur des APP<sup>(1)</sup>. A l'occasion de ces rendez-vous, chacun devra confirmer son engagement dans la démarche APP, et pourra ainsi s'inscrire dans la réflexion sur son évolution et son développement.

Pour l'APapp, l'objectif principal est de maintenir et développer un dispositif national d'accès aux savoirs dans les domaines de la culture générale, proposant une pédagogie personnalisée, fonctionnant en réseau, accessible au plus grand nombre, déployé sur les territoires. Avec la marque APP, l'APapp dispose d'un atout majeur pour réussir.

Pour le bureau, le 10 avril 2009  
Le président, Maurice Monoky

(1) 413 APP sont aujourd'hui recensés au répertoire national des APP mis à jour par l'APapp suite aux confirmations du label par les DRTEFP entre 2006 et 2008.

Le 30 mars 2009 au CNAM à Paris :  
Signature de la convention de cession de la «marque APP».

Maurice Monoky (à gauche) et Bertrand Martinot (à droite)

*Copyright APapp - mars 2009*

